

Extrait du Commune de Saint-Sandoux

<http://www.saint-sandoux.fr/agir-et-prevenir/article/deneigement>

# Déneigement

- Agir et Prévenir -

Date de mise en ligne : mardi 9 novembre 2010

---

**Commune de Saint-Sandoux**

---

## Déneigement

---

Le déneigement des routes départementales est assuré par les services du [Conseil Général](#) jusqu'en limite du village.

Un plan départemental de déneigement est établi.

La commune de Saint-Sandoux assure le déneigement des voies du village à partir de 5h30 suivant un plan de priorité (cf. schéma ci-dessous).

Sur toutes les voies publiques, ou passages privés ouverts à la circulation, chaque riverain est tenu de nettoyer régulièrement le devant et les cotés de la propriété dont il a l'usage en cas de neige ou de verglas.

**Attention : Les routes dites de Polagnat et de Plauzat ne sont pas reconnues prioritaires par le Conseil Général.**

[<http://www.saint-sandoux.fr/IMG/jpg/P1030415.jpg>]

**Soyez vigilants** : équipez les véhicules de pneus adaptés aux conditions hivernales.